



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

19 mars 2021

Coronavirus (COVID-19)

Mesures d'assouplissement du Conseil fédéral

Lors de sa séance du 19 mars 2021, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter de cinq à dix personnes la limite posée aux rencontres en famille et entre amis à l'intérieur. En revanche, il a estimé que le risque d'augmentation incontrôlée du nombre de cas est trop grand actuellement pour permettre d'autres assouplissements. Le Conseil fédéral souhaite préserver ces prochains mois des conditions favorables à la campagne de vaccination. L'Etat du Valais a pris acte de ces décisions. Il regrette que ses attentes formulées dans le cadre de la consultation n'aient pas été prises en compte, mais comprend la décision de la Confédération, liée à la dégradation de la situation épidémiologique.

Selon la Confédération le nombre de nouvelles infections va doubler toutes les trois à quatre semaines. Puisque trois des quatre indicateurs qu'avait définis le Conseil fédéral pour la deuxième étape d'assouplissement ne sont plus respectés, celui-ci estime que la situation épidémiologique ne permet pas les nouveaux assouplissements mis en consultation la semaine dernière à l'exception des réunions privées.

En vue du week-end de Pâques, le Conseil fédéral fixe dès le 22 mars à 10 le nombre de personnes (enfants compris) pouvant se réunir en famille et entre amis à l'intérieur, au lieu de 5 actuellement. Les autres mesures en vigueur pour lutter contre la pandémie sont prolongées, l'objectif étant de préserver des conditions favorables nécessaires au bon déroulement de la campagne de vaccination ces prochains mois et à un assouplissement après Pâques.

Résultats de la consultation

Lors de la consultation, le canton du Valais avait salué l'assouplissement progressif et les mesures d'accompagnement proposés comme l'allègement de l'interdiction de l'enseignement présentiel dans les hautes écoles et pour les formations continues. Il avait également soutenu l'ouverture des terrasses des restaurants, l'assouplissement des activités sportives, culturelles et de loisirs.

Si l'Etat du Valais regrette que ces assouplissements ne puissent pas être mis en œuvre, il comprend toutefois la position du Conseil fédéral qui a dû tenir compte de la dégradation de la situation épidémiologique. L'Etat du Valais attend toutefois du Conseil fédéral qu'il utilise à l'avenir toute la marge de manœuvre à sa disposition pour décider dès que possible de nouveaux assouplissements et qu'il soutienne avec des moyens financiers conséquents les entreprises, les organisations et les personnes touchées par les restrictions.



Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00